

# ANS!

**PENSEZ AU** RECEN-SEMENT



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION **DIRECTION DU SERVICE NATIONAL** 

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

# POURQUOI?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

## COMMENT?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1 Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

## À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.





# RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

# **RÉGION NORD-EST**

## **CSN Strasbourg**

Départements : 67 / 68 Tél. : 03 90 23 37 52

## **CSN Lille**

Départements : 59 / 62 Tél. : 03 59 00 43 00

# **CSN Nancy**

Départements: 54 / 55 / 57 / 88 Tél.: 03 83 87 12 00

# **CSN Dijon**

Départements : 21 / 58 / 71 / 89 Tél. : 03 80 11 21 00

# CSN Châlons-en-Champagne

Départements : 08 / 10 / 51 / 52 Tél. : 03 26 22 29 50

# CSN Besançon

Départements : 25 / 39 / 70 / 90 Tél. : 03 81 87 18 81